Tous les formulaires nécessaires à mon retour sont disponibles au téléchargement sur notre site :
www.secuspm.com > Assurés > Affiliation > Formulaires/Guides

Les liens utiles RAMQ :

Informations assurance maladie Québec :
https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie

Informations sur les services couverts au Québec :
https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/informer-services-couverts

Informations sur les remboursements :
https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/absence-quebec/demander-remboursement-services-recus-hors-quebec

Informations sur les soins couverts hors Québec et les taux de remboursement correspondants :
https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/absence-quebec/connaitre-services-couverts-hors-quebec

Professionnels offrant des services couverts par la RAMQ :
https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/professionnels-offrant-services-couverts

Pour s'inscrire au Guichet d'Accès à un Médecin de Famille (GAMF) :
https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/trouver-medecin-famille

Régie de l'assurance maladie
Québec

Une question, besoin d'aide ?

- Je retrouve des informations sur mes droits et mes démarches sur ***secuspm.com***
- Pour poser mes questions à un conseiller :
  J'écris à **accueil.cps@secuspm.com**
  ou j'appelle le (0508) **41 15 70**

suivez-nous sur **Facebook**
www.facebook.com/secuspm

secuspm.com

Conception/Réalisation : Service Communication CPS - Mars 2025

Caisse de Prévoyance Sociale
Saint-Pierre et Miquelon

Angle des Bds Colmay et Thélot - BP : 4220
97500 Saint-Pierre et Miquelon

accueil.cps@secuspm.com

*(0508) **41 15 70***

Caisse de Prévoyance Sociale
Saint-Pierre et Miquelon

Je poursuis des études au Québec

Mes démarches pour une couverture maladie optimale

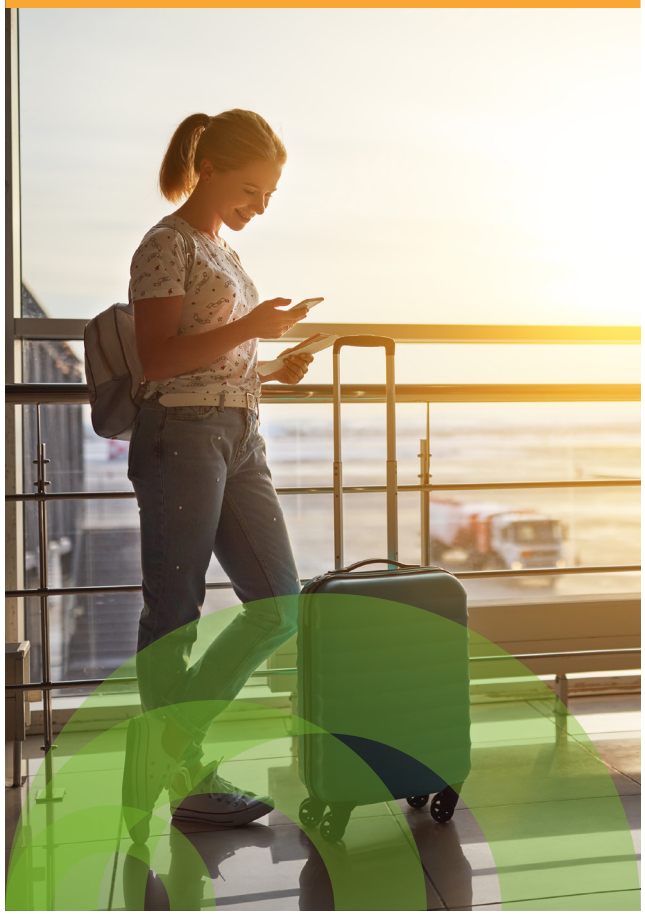

secuspm.com

Ma protection dépend de mon lieu d'études

Je dois être affilié(e) à un organisme de sécurité sociale pour que mes frais de santé soient pris en charge (médicaments, consultations médecin, hospitalisation…), il faut être affilié(e) à un organisme de sécurité sociale (CPS à Saint-Pierre et Miquelon, RAMQ au Québec…).
Ma caisse d'affiliation dépendra de ma situation.

Avant mon départ au Québec

1. Je prends contact avec le service Accueil-Affiliation de la CPS pour compléter le *« Formulaire Départ de l'Archipel»*.
2. Je demande l'établissement d'un formulaire de coordination des régimes *« SE 401-Q-102 »* avec ma lettre d'acceptation du Cégep ou de l'université à l'appui.
3. Dès que je le reçois, je transmets mon certificat de scolarité à la CPS : *accueil.cps@secuspm.com*

À mon arrivée au Québec

1. Je m'inscris à la RAMQ : *https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/inscrire*
2. Je prends connaissance de l'étendue et du niveau de prise en charge des soins par la RAMQ.
3. J'effectue les démarches pour m'inscrire sur la liste d'attente du Guichet d'Accès à un Médecin de Famille (GAMF) *https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/trouver-medecin-famille*
   En procédant ainsi, je suis assuré(e) d'être suivi(e) par un médecin traitant qui offre des «services couverts» par la RAMQ.
4. Je me renseigne sur l'opportunité et la pertinence de souscrire à une assurance privée complémentaire, la prise en charge de la RAMQ étant limitée :
   - pour connaître les offres en terme d'assurances complémentaires : *https://oapcanada.ca/assurance/choisir-une-assurance*

BON À SAVOIR

Avant de procéder à une consultation ou à tout autre soin médical, je m'assure que les soins soient couverts par la RAMQ. Pour plus d'informations, je consulte la page de la RAMQ : *https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/professionnels-offrant-services-couverts*

Les cliniques des campus universitaires participent aux « services couverts ».

À mon retour sur l'archipel pour les vacances scolaires / séjour temporaire

1. Je reste affilié(e) à la RAMQ pendant mon séjour à SPM : je fais l'avance des frais pour me faire rembourser par la RAMQ. Je complète le *« Formulaire Demande de Remboursement »* en joignant les factures originales acquittées, ou bien un reçu de carte de crédit mentionnant le nom de l'hôpital ou du professionnel de santé : *https//www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/2901.* Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de transmettre la fiche de renseignements à la CPS.

   En cas de soins urgents dans l'Archipel ou bien de frais de santé couteux (coût supérieur à 250€), je peux donner procuration à la CPS pour réaliser les démarches liées au règlement de la facturation : https://www.medipac.com/UserFiles/files/quebec-claim-form-power-of-attorney-fr.pdf.

   ***Quelle que soit ma situation, je me rapproche de la CPS pour connaître les démarches à réaliser** en cas de soins programmés et en cas de soins urgents.*

2. Si je travaille pendant mon séjour à SPM je suis assuré(e) par la CPS dès la transmission de mon contrat de travail ou de la fiche de paie. Mes droits seront ouverts à la date du premier jour d'embauche apparaissant sur le justificatif.
   Je transmets la fiche de renseignements à la CPS.
3. À la fin de mon séjour dans l'archipel, j'informe la CPS de ma date de départ, en complétant et en transmettant le *« Formulaire Étudiants Départ de l'Archipel »*.

IMPORTANT

En cas de retour définitif / interruption d'études, je prends contact avec le service accueil affiliation de la CPS.